ensa paris la villette

CR de la réunion du CEVE du 22 octobre 2015

Présents

Enseignants : E. Amougou, D. Beautems, P. Cremonini, L. Delarue, N. Lestringuez, J. Lipski, P. Quintard-Hofstein, T. Malikian, E. Mourier, Y. Rouby, A. Tüscher, C. Zaharia

Etudiants : A. Bensoussan, M. Collignon, M. Durif, O. Paulet, A. Persom, P. Richard, T. Raharijaona, R. Robinet

Administratifs : P. Bourdier, B. Coiffet, C. Comet, D. Hugues, B. Lahiji, C. Lecourtois, B. Mengoli

Excusés : F. Fauconnet

Présentation de la nouvelle équipe étudiante

Les nouveaux étudiants souhaitant s'impliquer dans les instances se présentent au CEVE. Leur répartition dans les commissions sera à valider dans le détail par le CA du 2 novembre.

Approbation du compte-rendu du CEVE du 5 octobre 2015

Le compte-rendu du 5 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Complément à la discussion du 5 octobre2015 sur les propositions de P. Germe concernant la L2

Il est décidé d'ajouter dans le compte rendu d'aujourd'hui la remarque suivante de C. Zaharia (proposée par mail) : « toute la promotion de L2 fait un voyage, dans le cadre de l'enseignement de géographie, qui aborde les questions de territoires, de milieux urbains et naturels avec des moments d'observation et d'analyse des tissus urbains, ce qui permet aux étudiants d'appréhender les différentes échelles dans lesquelles les architectures s'inscrivent. Par contre, il n'existe aucun voyage pour toute la promotion en L3. Il est important d'impliquer plus étroitement le champ "ville et territoires" dans ces réflexions. »

P. Cremonini souligne qu'il est intéressant d'articuler davantage le voyage de géographie (qui a lieu entre octobre et décembre : 2 voyages de 3 jours et 2 sorties d'une journée) et le projet.

Le CEVE rappelle à cette occasion son objectif d'une mutualisation et d'une coordination plus importantes entre les différents enseignements.

Rappel : il est demandé au champ STA, en particulier à Y. Rouby (à coordonner avec M. Belgherbi), de réfléchir à la possibilité de déplacer, pour les TD partagés L2, les cours associés de STA du mardi au mercredi – matin ou AM, à coordonner avec ceux de L1, de façon à ce que des enseignants puissent intervenir à la fois en L1 et en L2.

Résultats de la CAP (mutations)

Une nouvelle enseignante TPCAU, V. Pignot, arrivera à l'école à la rentrée prochaine. En revanche, J. Vajda a été mutée ailleurs ; le poste sera donc mis au concours national. Des postes en HCA HTAFU et VT UPU vont également être proposés. La question se pose de les profiler en interne ou en externe. Il semble

préférable que le poste HCA soit profilé en externe pour offrir aux enseignants contractuels du champ qui n'ont pas l'ancienneté nécessaire pour postuler en interne, la possibilité de le faire en externe. Pour le profil VT, la question reste en suspens.

Etat des locaux

P. Bourdier rapporte que les salles sont dans un état difficile. Il est demandé un minimum de discipline indispensable au bon déroulement des enseignements. Les enseignants doivent insister auprès des étudiants pour que le matériel soit rangé (tables, cimaises) ou jeté, de sorte que les cours suivants puissent avoir lieu convenablement. T. Malikian poursuit en déplorant des équipements défectueux, surtout dans les salles de dessin. M. Durif propose que les étudiants fassent une campagne de sensibilisation générale, de type « affiche » dans chaque salle. La question du recyclage est également (re-)posée. Tout doit être jeté dans le grand container. Des difficultés avec la société de nettoyage sont mentionnées, ainsi que l'existence de petits cagibis ou placards dont la gestion est non explicite et qui pourraient peut-être servir à cette fin de recyclage. Le CEVE missionne la Commission des locaux pour établir un rapport (à transmettre à P. Bourdier) répertoriant les différents problèmes : produit utilisé pour le nettoyage des tableaux, disparition de matériel, vols de travaux en cours, usage des poubelles, complété d'un bilan concernant l'utilisation des armoires et placards.

Accès à l'école en dehors des heures d'ouverture

Y. Rouby explique qu'il a envoyé par mail à C. Lecourtois et B. Mengoli une demande d'accès à l'école le jeudi précédent le week-end où il souhaitait bénéficier de cet accès. Depuis plusieurs années, il organise (associé à M. Dessardo) un atelier avec les étudiants nécessitant la mise en œuvre de grandes structures en carton. Pour la première fois, ils n'ont pas pu accéder à l'école le dimanche. Y. Rouby a réitéré sa demande pour des dates ultérieures et a obtenu l'accord de l'administration.

C. Lecourtois mentionne qu'un mail expliquant la procédure de demande d'autorisation (qui doit être faite suffisamment en amont de l'événement) va être envoyé très rapidement aux enseignants.

La question de la réception des livraisons pendant les vacances est posée à cette occasion. Personne ne répondant au téléphone, les envois de type UPS ou Chronopost sont malheureusement généralement renvoyés à l'expéditeur.

Bilan de la rentrée

Emploi du temps

C. Lecourtois déplore le fait que certains enseignants n'aient pas lu les mails envoyés en juillet, concernant l'emploi du temps, occasionnant ainsi des réglages en urgence de créneaux horaires. M. Belgherbi a été conciliant en acceptant les changements, mais la complexité du système provoque des "effets papillons" parfois insurmontables.
Il est convenu qu'aucun changement de dernière minute ne soit accepté dès le semestre prochain, afin d'éviter de pénaliser les enseignants qui ont organisé leur cours en fonction du nouvel emploi du temps.

La question de l'occupation de l'atelier volume est soulevée par T. Malikian. A qui revient cette salle ? A tous ceux qui font du volume ? Aux plasticiens uniquement ? L. Delarue craint que les plasticiens n'aient plus leur place si on ouvre cette salle de manière étendue.

P. Bourdier souligne la contradiction entre le désir d'offrir un choix maximum aux étudiants et les espaces disponibles dans l'emploi du temps. Les cours de photo ont par exemple lieu le même jour que ceux des plasticiens, ce qui pose des problèmes de matériel. Accepte-ton des dérogations dans l'emploi du temps ? C'est à l'école de décider de ses priorités.
T. Malikian déplore l'impossibilité de « débordements » en raison d'un emploi du temps rigide. Par exemple, certains cours magistraux obligatoires pour toute la promotion rendent impossible la mise en place de visites à l'extérieur lors du cours précédent.
M. Durif demande si les inscriptions par informatique prennent en compte les chevauchements. C. Lecourtois répond qu'en principe il ne devrait pas y en avoir grâce au nouvel emploi du temps. Y. Rouby

souligne les vertus de la réorganisation de l'emploi du temps. En effet, plus d'étudiants peuvent assister aux enseignements.

Une réunion de bilan sera à faire, avec un groupe chargé de réfléchir sur ces questions et de récolter les sentiments des étudiants à ce sujet.

Inscriptions pédagogiques

C. Comet explique que, malgré les dysfonctionnements concernant les droits d'inscriptions (retard de l'arrêté du Ministère, qui finalement entérine le montant des droits de l'an dernier), les inscriptions administratives ont pu se dérouler convenablement. Les promotions sont respectivement de 299 étudiants en L1, 287 en L2, 291en L3, 355 en M1, et 505 en M2.

Concernant les inscriptions pédagogiques, les agents de la pédagogie ont essuyé des remontées acerbes de la part d'enseignants contestant la répartition des étudiants. Il est rappelé que les L1 n'ont aucun choix, sauf s'ils sont redoublants. Lier les groupes de projet aux groupes de dessin d'architecture n'a pas posé de problème. En revanche, la nouvelle demande qui consistait à coupler ces mêmes groupes avec les groupes d'arts plastiques n'pas été possible à satisfaire. Les étudiants en bicursus sont en effet extrêmement contraints par leur emploi du temps, les uns ne pouvant s'inscrire que dans les groupes d'arts plastiques du lundi, les autres dans ceux du vendredi ce qui entraîne nécessairement des déséquilibres dans la répartition des étudiants bicursus dans les différents groupes.

C. Comet propose de confier cette difficile et délicate tâche de répartition à la coordination de L1. Le CEVE approuve ce principe. E. Mourier précise que le CEVE devra définir les priorités de la répartition afin de hiérarchiser les différents critères. J. Lipski dit que le malaise vient du fait qu'il existe divers fantasmes dans le corps enseignant au sujet des étudiants en bicursus. Certains enseignants se battent pour les avoir, d'autres n'en veulent pas. La meilleure façon de couper court à ces fantasmes est de répartir au mieux ces étudiants. Leur intégration au sein de l'école est d'ailleurs la raison d'être du programme. Pour rappel, la ventilation des bicursus avait déjà posé problème l'an dernier relativement aux arts plastiques. L. Delarue demande quelle est l'utilité du couplage TPCAU/arts plastiques. Le CEVE reconnaît que cela est en effet contestable et que renoncer au couplage avec les arts plastiques faciliterait la répartition.

Une brève discussion concernant la légitimité de l'existence de statistiques concernant le sexe ou la nationalité s'engage. C. Comet rappelle que ces tableaux sont demandés par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Certains enseignants soulignent qu'il y a un intérêt pour la cohérence du groupe de projet de « brasser » ces différents critères et que, pour ce faire, il est nécessaire de les connaître et de les prendre en compte.

P. Cremonini souligne que ces critères servent en effet à favoriser une répartition aléatoire des « profils étudiants » dans les groupes de projet. Il note également que cette année semble avoir privilégié l'accès en L1 aux bacs de l'année par rapport aux bacs antérieurs. Est-ce le reflet des choix lors de la sélection des primo-entrants ? B. Coiffet précise que l'école ne connaît pas le rang des vœux des postulants, donc cela ne semble pas très significatif. Il est demandé à C. Comet de produire une statistique transversale pour voir si une évolution sensible de ce rapport est décelable sur cinq ans.

Problèmes de langue des étudiants

C. Lecourtois relate qu'un enseignant a demandé à ce que certains étudiants inscrits dans son groupe, qui ne parlaient pas un mot de français, soient affectés ailleurs. D. Hugues explique que les étudiants Erasmus + ont un prérequis de maîtrise du français d'un niveau B1 exigé par la commission européenne. En revanche, les étudiants en échange en provenance de pays non européens ne sont pas tenus à cette maîtrise du français. Le choix des cours est limité pour eux et se fait au bon vouloir des enseignants, lesquels malheureusement ne remplissent pas toujours les fiches précisant la langue d'enseignement et la langue de communication. C. Lecourtois souligne qu'il faut en effet identifier plus clairement les cours qui peuvent être accessibles aux étudiants non francophones. A noter que tous les étudiants sont au courant qu'ils peuvent avoir accès à des cours de français intensifs et extensifs.
D. Hugues souligne que l'adaptation à la France est culturellement difficile pour les étudiants japonais et qu'ils mériteraient davantage de considération. On ne peut pas demander à un Japonais un niveau B1 de français car la réciproque est inenvisageable pour nos étudiants partant au Japon - où les étudiants français sont d'ailleurs accueillis à bras ouverts. B. Mengoli s'engage à veiller à ce minimum d'accueil à l'ENSAPLV.

T. Malikian fait une remarque sur un problème de langue en licence qui concerne cette fois un enseignant. Le cours de J. Sachs en géométrie des projections a en effet dû être adapté car sa maîtrise du français s'avère insuffisante. La commission de recrutement est interpellée sur ce point.

APB

L'harmonisation des modalités d'examens pour l'accès en première année sur APB ne concerne que les bacs APB (ni les bicursus, ni les bacs antérieurs, ni les bacs étrangers). L'admissibilité serait nationale (dossier scolaire), et l'admission locale (entretien sur la base d'un support), à savoir du ressort de chaque école. Au niveau de l'admissibilité, l'école garderait la possibilité de composer son panachage d'étudiants en indiquant une pondération des notes (coefficients) en fonction des différents bacs de provenance. Ce paramétrage est à travailler concrètement et rapidement. A noter que les bacs antérieurs peuvent être recrutés par APB, c'est une question de choix d'école. Mais peut-être vaut-il mieux les sortir du système pour les repérer et pouvoir leur demander une lettre de motivation ? Le CEVE déplore que, globalement, la nouvelle procédure valorise le travail scolaire au détriment du parcours personnel.

Les questions que soulèvent la note du Ministère au regard de nos actuelles procédures de recrutement de nos étudiants primo-entrants portent sur:
- la place et l'examen de lettres de motivation et travaux personnels (témoins de connaissances culturelles ou techniques extra scolaires)

- l'examen des connaissances et compétences des bacs pro (assistant d'architecte, dessin industriel technique du bâtiment)

- La sélection des étudiants de bacs antérieurs et/ou étrangers

- la sélection des candidatures à la formation bi-cursus : "il n'est pas exact que la nouvelle procédure pose un problème au regard des bicursus puisqu'elle est exclue des nouvelles dispositions et qu'il est acté qu'elle fait l'objet d'un autre système. C'est d'ailleurs une filière de formation à part entière distincte de la filière architecture. Il me semble plus opportun de supprimer cet alinéa dans le compte rendu." C. Comet

- le paramétrage des pondérations des notes des candidats en fonction de leurs filières

- la gestion des quotas de candidats par filière par laquelle assurer une mixité de provenances et de compétences

- la préservation de la "coloration" de chaque établissement

Les écoles ont la possibilité de faire part au Ministère de leurs remarques concernant la procédure, qui n'est pas encore totalement arrêtée. La Commission de validation sera nommée le 2 novembre par le CA, laquelle se saisira immédiatement de ce chantier car une réunion à ce sujet aura lieu le 9 novembre au Ministère.

Fin de l'exercice du CEVE 2012-2015

B. Mengoli remercie les membres du CEVE qui ont œuvré dans cette configuration et rappelle que le prochain CEVE sera nommé lors du CA du 2 novembre.

Date de la prochaine réunion du CEVE

Mardi 10 novembre à 12h00

- Accueil des nouveaux membres
- Organisation des élections du bureau du nouveau CEVE
- présentation des sujets à aborder et des groupes de travail à constituer

(1) "Evaluation des étudiants par les enseignants et des enseignements par les étudiants": énoncé des objectifs pédagogiques, suivi des étudiants, PV de délibération de jury, recours des parents …
(2) "plaquette pédagogique"
(3) "livret de l'enseignant"

- établissement d'un calendrier annuel
- **Sujets à traiter en priorité:**
- 1) Contenu du mémoire-film (V. Jouve)
- 2) Accueil des étudiants handicapés
- 3)Présentation de la « Vogalonga » par les enseignants responsables (VAHM)
- 4) place du Cours "d'espagnol" de L. Lopez
- 5) Présentation des partenariats possibles avec l'Afrique sub-saharienne (M. Coralli et autres)
- 6) Réponse de P. Cremonini et F. Fauconnet sur le bilan demandé - en coordination avec Y. Rouby - de l'expérience de partenariat avec Dakar, menée par Y. Rouby et J-M. Lalo en L2
- 7) réponse au mail de P. del Pezzo
- 8) appel à participation à un concours "aménagement de la grande halle" (Juliette Gohaud)
- 9) Séminaire inter-école COP21 (note de A. Liebard).